

## PREMIERE PARTIE : AVIS D'APPEL D'OFFRES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° BSAC/.90.A./F/2022-2023 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE BUREAU ET PRODUITS DIVERS**

Date de Publication : 5./10/2022

Date d'ouverture des offres : 31./10/2022

### 1. Objet du marché

La Brigade Spéciale Anti-Corruption invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires(physiques ou morales) qui le désirent, à présenter leurs offres sous pli fermé pour la fourniture du matériel de bureau et produits divers dont les spécifications techniques sont reprises à la deuxième partie de ce DAO.

### 2. Financement du marché

Le Marché est financé par le budget général de l'Etat, exercice budgétaire 2022-2023. Le Paiement se fera par le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

### 3. Mode de passation du marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National(AON), tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai convenu, indiqué dans le calendrier de livraison et compté à partir de la remise de la lettre de marché(de la notification du marché le cas échéant).

### 4. Conditions de participation

La participation à ce marché est ouverte à tous les soumissionnaires (physiques ou morales) qui possèdent les conditions techniques juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

### 5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7h30 à 15h30( heures de bureau) à l'adresse ci-après :

**Secrétariat du Commissariat Général de la Brigade Spéciale Anti- Corruption situé au nouveau building des Finances, Boulevard du Japon(en face de la Direction Générale de la Mutuelle de la Fonction Publique), 3<sup>ème</sup> étage n°312, BP 890 Bujumbura. Tél : (257)22256237/22256241.**

Il pourra également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille francs burundais(50.000 fbu) non remboursables, versés sur le compte n° 1101/001.4 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de l'OBR.

## 6. Présentation de l'offre

Les offres doivent être présentées dans trois enveloppes dont une extérieure, contenant deux autres à savoir celle renfermant l'offre technique et celle renfermant l'offre financière.

L'enveloppe extérieure comportera l'adresse ci-après : « **BRIGADE SPECIALE ANTI-CORRUPTION, COMMISSARIAT GENERAL**, nouveau building des Finances, Boulevard du Japon, 3<sup>ème</sup> étage n°312, BP 890 Bujumbura. Tél : (257)22256237/22256241 ».

Elle devra comporter la mention « **DAO N°BSAC/..001..F/2022-2023** à n'ouvrir qu'en séance publique du 31/10/2022 ».

Les offres sous pli fermé seront signées et cachetées par les soumissionnaires et seront établies en trois exemplaires dont l'original(1) et deux (2) copies.

**Les offres doivent être rédigées en langue française.**

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit au Commissaire Général de la Brigade Spéciale Anti-Corruption.

## 7. Critères d'évaluation des offres

Les exigences en matière de qualification sont :

### ❖ Pour l'offre technique

- a) La preuve d'achat du DAO portant son numéro ;
- b) Une garantie bancaire de soumission de 450.000 fbu ;
- c) Une attestation de non redevabilité aux taxes et impôts en cours de validité délivrée par les services de l'OBR ;
- d) Une attestation de non redevabilité en cours de validité délivrée en original par les services de l'INSS ;
- e) Un certificat d'Immatriculation fiscale (NIF) ;
- f) Adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
- g) L'Acte d'engagement suivant le modèle en annexe;
- h) Copie du statut de la société(pour les personnes morales) ;
- i) L'attestation de non litige en original délivré par le Tribunal de Commerce et en cours de validité ;
- j) L'attestation de non faillite en original délivrée par le Tribunal de Commerce en cours de validité ;
- k) Une copie du registre de commerce ;
- l) Habilitation du signataire à engager le soumissionnaire
- m) Les spécifications techniques.

### ❖ Pour l'offre financière

- a) L'acte de soumission suivant le modèle en annexe ;

9

- b) Les bordereaux des prix en chiffre et en lettres suivant le modèle en annexe ;
- c) Le délai d'exécution ;
- d) Le bordereau des quantités estimatifs

**N.B. : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents entrainera le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics du Burundi.**

#### **8. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres**

Les offres sous pli fermé parviendront à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 31/10/2022 à 09h30 min.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres portant le N°DAO N°BSAC/001/F/2022-2023 seront ouvertes le 31/10/2022 à 10 heures, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

#### **9. Délais de validité des offres.**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 30 jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

#### **10. Délai de livraison**

Le délai de livraison ne doit pas dépasser trente (30) jours calendaires à partir de la date de la réception et signature de la lettre de commande.

#### **11. Pénalités de retard**

A défaut par le soumissionnaire d'exécuter le marché dans les délais prescrits, il lui sera appliqué une pénalité de retard qui est calculée comme suit :

$P = (M \times n) / 1000$ , par laquelle :

M = Montant du marché

N = Nombre de jours calendrier de retard

A partir d'un retard de 10 jours, la Brigade Spéciale Anti-Corruption procédera à la résiliation pure et simple du contrat.

#### **12. Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement conforme et financièrement moins disant.



### 13. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de microfinance, opérant comme une institution bancaire, d'un montant de 450.000 fbu .

La garantie de soumission est nécessaire pour protéger l'acheteur contre les risques présentés par une conduite du soumissionnaire qui justifierait la saisie de ladite garantie.

Elle est prévue sous forme de garantie bancaire libellée au nom de la Brigade Spéciale Anti-Corruption. Elle restera valable pendant trente(30) jours au-delà de la période de la validité des offres.

Toute offre non accompagnée de la garantie de soumission sera écartée par l'acheteur comme étant non conforme à l'Avis d'Appel d'offres National.

Les garanties de soumission des soumissionnaires non retenus seront libérées ou leur seront retournées le plus rapidement possible, et au plus tard trente(30) jours après expiration du délai de validité prescrit par l'Acheteur.

La garantie de soumission du soumissionnaire qui aura obtenu le marché sera libérée à la signature du marché.

La garantie de soumission peut être saisie :

- a) Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité
- b) Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction du montant de sa soumission.
- c) Si l'attributaire du marché ne parvient pas, dans les délais fixés , à signer l'acte d'engagement.
- d) Si le soumissionnaire ne parvient pas à exécuter le marché dans les délais prescrits

### 14. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot.

### 15. Adresse de livraison

L'adresse de dépôt et de livraison des fournitures est :

L'un des bureaux de la Brigade Spéciale Anti-Corruption situé dans le bâtiment du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique(4<sup>ème</sup> Etage n°407).

Fait à Bujumbura, le 5.../10./2022

**Le Commissaire Général de la Brigade Spéciale Anti-Corruption et Personne Responsable des marchés Publics**



**Gén Bde Pol Roger NDIKUMANA.**